

Le dernier débat

Marepolis : les réserves du commissaire aux comptes.- Le bilan 94 de la SAEM Marepolis révèle un bénéfice net comptable de plus de 970.000 F., mais, en rendant sa copie, le commissaire aux comptes, c'est à dire la société SMECI, en a profité pour transmettre, comme elle en a le droit et le devoir, trois dossiers au procureur de la République. Le premier concerne la convention signée avec le World Sea Center en 1992 qui fait l'objet d'un contentieux pour lequel le WSC réclame une indemnisation de près de 114 millions de francs. Les deux autres sont inhérents au non respect des procédures de marché public passées avec les sociétés CSI "Cité des Sciences et de l'Industrie" et "ERG" dont les contrats s'élèvent respectivement à environ 1,6 millions de francs et 990.000 F. A suivre... Mais le PC et le PS se sont abstenus sur ce vote.

Subvention humanitaire.- Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, une subvention de 25.000 F. au bénéfice d'une personne handicapée physique qui pourra ainsi subir une très lourde opération en Allemagne, pratiquée par le professeur Harry Goldsmith, détenteur de la chaire de neurochirurgie à l'Université de Médecine de Boston. "Nous ne pouvons pas nous substituer à tous les problèmes, précisait François Hérisson, mais il y a des moments où il faut savoir faire un choix. La situation financière du malade ne lui permettait pas d'assumer les frais à engager afin de lui permettre de se rétablir." Précisons que les frais liés à cette importante intervention s'élèvent à 500.000 F.

Indemnité de logement des instituteurs.- L'indemnité de logement pour l'année 1994 due aux instituteurs est fixée à 12.950 F. Précisons que les intéressés souhaitent obtenir 800 F. de plus.

Mise au PLIE.- Le protocole d'accord du Plan Local d'Insertion Economique (PLIE) a été adopté hier en séance du conseil municipal. Le Contrat de Ville, signé en juillet 1994, réunissant la Ville, l'Etat et la Région, avait préconisé sa mise en place. Dans ce protocole sont définis les engagements respectifs des co-signataires, c'est à dire mobiliser les entreprises aux enjeux du plan, concevoir et mettre en oeuvre l'accompagnement individuel des bénéficiaires, enfin engager des actions dans deux secteurs prioritaires, l'hôtellerie-restauration et le BTP.

Un projet de convention PLIE pour une phase opérationnelle 96-98 sera proposé en fin d'année.

La MIAJ dans ses murs.- La Mission Intercommunale d'Action Jeunes (MIAJ), association à but non lucratif dont le but principal est de promouvoir une action concertée visant à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, disposera désormais de locaux situés dans un ensemble immobilier appartenant à la ville situé avenue Antonio Gramsci. Cette mise à disposition est consentie pour 6 ans, à titre gratuit.